



M^{me} Fatou Bensouda
Procureur de la Cour pénale internationale

*Déclaration au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à
propos de la situation au Darfour (Soudan) en application de la
résolution 1593 (2005)*

La version prononcée fait foi

New York
5 juin 2013

Monsieur le Président,

1. C'est avec une immense frustration, voire un profond désarroi, que mon Bureau présente son dix-septième rapport devant le Conseil de sécurité depuis que ce dernier lui a déféré la situation au Darfour (Soudan) par la résolution 1593 en 2005. Il est fort regrettable que chaque rapport ait été suivi par l'inaction et l'inertie du Conseil tandis que le sort des victimes des crimes commis dans cette région allait de mal en pis.
2. Le Conseil de sécurité ne s'étonnera pas du grand désarroi de mon Bureau étant donné que l'Organisation des Nations Unies partage ces graves préoccupations autour de la situation au Darfour.
3. En particulier, mon Bureau rejoint les craintes de Valerie Amos, qui est à la tête du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, en ce qui concerne les 300 000 personnes déplacées au cours des cinq premiers mois de 2013, à savoir plus qu'au cours des deux dernières années. La communauté internationale doit impérativement prendre au sérieux son avertissement et ne pas reléguer aux oubliettes la situation qui prévaut au Darfour.
4. Comme le Conseil l'a exposé dans sa résolution 2091 le 14 février 2013, les bombardements aériens constants au Darfour, qui ne peuvent qu'être attribués à une seule partie au conflit, les actes de violence sexuelle utilisés comme arme de guerre, l'application délibérée de restrictions concernant l'acheminement de l'aide humanitaire en dépit de l'urgence de la situation et l'impunité qui persiste pour ces crimes constituent des problèmes majeurs pour le Darfour et pour tous ceux d'entre nous qui se préoccupent de ce qu'il advient des principales victimes de ces crimes dans cette région.
5. Mon Bureau partage les préoccupations du Conseil selon lesquelles les relations commerciales avec le Soudan, si elles ne font pas l'objet d'un contrôle minutieux, pourraient en fait faciliter, financer et soutenir les crimes commis contre la population civile. Les victimes ne devraient pas avoir à payer le prix fort de la normalisation des relations avec ce pays.
6. J'ai notamment relevé que le Conseil s'inquiétait de ce que certains individus ayant des liens avec le Gouvernement soudanais et des groupes armés continuent de commettre des actes de violence contre des civils, d'entraver le processus de paix et d'ignorer les exigences du Conseil. Je suis convaincue que le lien entre ces différents actes est déterminant. J'ajouterai même que les personnes qui commettent ces crimes sont

fondamentalement désintéressées du processus de paix ou des exigences du Conseil et ne font pas passer les véritables intérêts du Soudan en premier. Tant qu'elles jouiront d'une impunité pour les crimes qu'elles commettent, elles continueront de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est précisément pour cette raison que le Conseil a déféré la situation au Darfour à la CPI, pour que les responsabilités pénales individuelles soient établies dans le cadre des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale en vue de mettre un terme à l'impunité. Nous avons rempli notre part du contrat et maintenant, c'est au Conseil qu'il revient de répondre aux attentes légitimes des victimes du Darfour, à savoir que les responsables présumés de leurs souffrances quotidiennes soient traduits en justice. Il ne s'agit que d'une poignée de personnes en comparaison avec les millions d'autres qui sont à leur merci et continuent de subir chaque jour des souffrances innommables. Nous ne pouvons ignorer les effets disproportionnés de leurs actes, ce qui constitue la raison pour laquelle mon Bureau présente une nouvelle fois ce constat aujourd'hui.

Monsieur le Président,

7. Je vous rappelle les craintes formulées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, rendues publiques en mars 2013, selon lesquelles le Gouvernement soudanais devrait mettre un terme à l'impunité au Darfour en traduisant en justice tous les criminels, arrêter et juger les personnes qui auraient commis des crimes contre la MINUAD et faciliter les activités des organisations humanitaires ainsi que l'acheminement de l'aide en levant les restrictions mises en place sur les visas du personnel humanitaire, ce qui relèverait de la responsabilité du Gouvernement fédéral.
8. J'encourage l'ONU et l'Union africaine à collaborer main dans la main avec mon Bureau afin de suivre les véritables progrès réalisés à cet égard. Nous n'avons que trop réitéré cette demande sans obtenir de résultat ; nous ne pouvons pas nous contenter de tenir encore et encore ces mêmes discussions. Mon Bureau a pris acte du fait que certaines poursuites ont été engagées contre des rebelles dans le cadre de la loi relative à la lutte anti-terroriste du Gouvernement soudanais, mais aucune véritable action n'a été menée à propos des crimes commis de façon systématique par les forces gouvernementales. Cette situation ne saurait durer.
9. Dans mon précédent rapport, je m'étais engagée à collaborer avec des organisations régionales, notamment la Ligue des États arabes et l'Union africaine, afin de parvenir à une solution globale. Si elles sont appliquées, les recommandations en matière de justice du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour permettront de faire un

grand bond en avant dans la lutte contre l'impunité imposée et tolérée non seulement au Darfour mais également sur l'ensemble du territoire soudanais. J'encourage l'Union africaine à instaurer un dialogue à propos des recommandations de ce groupe en faisant preuve d'enthousiasme et de conviction.

Monsieur le Président,

10. Je prends également acte d'informations faisant état du rôle actuellement joué par une personne recherchée par la Cour, Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman, également appelé Ali Kushayb, aux côtés des forces centrales de réserve de la police soudanaise dans des affrontements qui ont éclaté au Darfour-Central en avril 2013. Des témoins ont indiqué récemment que M. Kushayb avait joué un rôle clé lors d'une attaque de la ville d'Abu Jeradil, à 30 kilomètres au sud d'Um Dukhun, le 8 avril, et qu'il était à bord d'un véhicule du Gouvernement, escorté d'unités des forces centrales de réserve de la police, de la brigade de surveillance de la frontière et d'autres milices proches du Gouvernement. Un grand nombre de combattants lourdement armés, portant des uniformes kaki pour la plupart, seraient arrivés en deux vagues successives, des fantassins dans un premier temps puis des véhicules dans un second temps. Ils auraient tiré sans discernement, incendié des maisons et des magasins, volé du bétail et pillé des biens, faisant plus d'une centaine de morts parmi les civils, des dizaines de blessés et plus de 30 000 déplacés au Tchad, des femmes et des enfants pour la plupart. Bien que la majorité des réfugiés appartienne à l'ethnie salamat, des réfugiés de groupes ethniques non-arabes tels que les Massalit, Kajaksa, Four, Dajo et Tama ont également fui les combats. Un témoin a déclaré : « Ils n'ont pas fait de différence entre les communautés, ils voulaient simplement que les gens quittent les lieux. Ils ont volé nos vaches et brûlé nos récoltes, volé nos vêtements dans nos maisons avant de mettre le feu à ces dernières. Nous les avons vus ». Des observateurs ont laissé entendre que le Gouvernement soudanais souhaitait apaiser les membres des tribus misseriya et ta'isha qui ont aidé les milices janjaouid à s'emparer des terres des Salamat, considérés par certains comme des ressortissants tchadiens, qui ont été déplacés de force. Mon Bureau a relevé de nombreux actes de cette nature dans le passé qui se répètent à l'heure actuelle.
11. Mon Bureau est également préoccupé au sujet du rôle joué par Ahmad Harun et Abdel Raheem Hussein, tous deux recherchés par la CPI, dans la commission de crimes présumés dans d'autres régions du Soudan. Ces crimes, qui touchent la communauté internationale, nécessitent une action urgente et concertée. Encore une fois, il est probablement question de responsabilité pénale individuelle, et non de la responsabilité collective d'un groupe ou d'une organisation. Les voyages répétés du Président Al-Bashir, en particulier au Tchad,

constituent également un sujet de préoccupation qui mérite toute l'attention du Conseil. Il est particulièrement inquiétant de constater que le Conseil n'a donné suite à aucune des sept communications officielles des juges de la CPI à propos de ces questions.

12. Je prends acte de la visite à Khartoum du 20 au 23 mai de la responsable du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, Valerie Amos, notamment pour rencontrer des personnes inculpées par la CPI, à savoir Omar Al Bashir, Abdel Raheem Hussein et Ahmad Harun. Le Bureau remercie l'ONU de l'avoir informé au préalable de la tenue de cette réunion et de la nécessité absolue de cette dernière afin que l'organisation puisse remplir des fonctions essentielles dans le cadre de son mandat. J'encourage vivement l'ONU à analyser constamment la nécessité de tels contacts afin d'évaluer s'ils lui ont réellement permis de s'acquitter de sa mission. Il convient en effet de se demander si les bénéfices tirés par l'organisation compensent les répercussions de telles rencontres. Nous devons veiller à ne pas donner le sentiment aux personnes recherchées par la justice qu'elles gagneront à se rendre « indispensables », et ce, même lorsqu'elles continuent de commettre des crimes.

Monsieur le Président,

13. J'encourage le Conseil à trouver des moyens novateurs de communiquer avec toutes les organisations concernées par la situation au Darfour, y compris la CPI, afin d'apprécier le chemin parcouru pour atteindre nos objectifs communs, notamment en ce qui concerne les progrès accomplis pour traduire en justice les auteurs présumés des crimes les plus graves touchant la communauté internationale, pour ce qui est de la CPI. Nous nous réjouissons du renforcement des liens entre la CPI et le Conseil depuis l'initiative guatémaltèque d'octobre dernier et le dialogue interactif informel du mois dernier. Toutefois, il reste fort à faire pour libérer le potentiel de nos deux institutions en matière de prévention et de résolution de conflits afin de mettre un terme aux souffrances de millions des victimes de crimes commis au cours de conflits de cette nature. Nous sommes disposés à continuer de nous acquitter de la mission qui nous a été confiée mais il est plus que temps que ce Conseil agisse avec courage et conviction en adoptant des mesures appropriées relevant de sa mission afin de s'assurer que les fugitifs soudanais seront traduits en justice dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.